

bre de léguer à qui je veux ; je léguerai cela à mon frère Frédéric. Un jour ou l'autre, cela vaudra plus d'un million. »

Un des employés du greffe, celui-là même qui écrit sous sa dictée depuis sa condamnation, lui avait rendu quelques légers services ; Verger ne cessait de l'en remercier, regrettant de n'avoir rien à lui laisser en gage de sa reconnaissance. Cet employé lui témoigna le désir d'avoir un autographe de lui. Verger profita d'un moment où on lui donnait une pièce à signer et où ses mains étaient libres, pour lui écrire, sur un morceau de papier, la lettre suivante :

« J'ai vu plusieurs fois M. R., qui a eu la touchante attention de me visiter dans ma prison. Je l'en remercie, ainsi que des paroles aimables et consolantes qu'il m'a adressées. Dieu n'oublie jamais une bonne action si minime qu'elle soit, et il regarde comme fait à lui-même ce que l'on fait au dernier des siens. »

Conciergerie, le 18 janvier 1857.

L. VERGER.

« *Vinctus pro X.º* (pro Christo). »

Après avoir fait ses adieux aux employés de la Conciergerie, Verger se disposa à partir. Mais, à ce moment, il manifesta une vive anxiété. Il pensa qu'on lui cachait la vérité, et il demanda à plusieurs reprises s'il était bien vrai que son départ de la Conciergerie n'eût d'autre motif qu'un changement de prison. Sur la réponse affirmative qui lui fut faite, il reprit courage ; mais au moment de monter en voiture, apercevant dans la cour un grand nombre de curieux massés de chaque côté, il s'écria :

— On me trompe ; c'est bien pour me faire subir l'exécution qu'on me fait sortir d'ici ! Oh ! oui ! je n'en saurais douter maintenant, on me conduit à l'exécution !...

— Non ! lui répondit-on, on vous conduit, comme on vous l'a dit, à la prison de la Roquette.

Cette réponse ne parut pas le rassurer ; il était d'une pâleur extrême, et ce fut avec quelque peine qu'il put monter dans la voiture, où il fut placé avec un agent dans le compartiment de l'avant ; les autres cellules étaient occupées par d'autres condamnés destinés pour la même prison. Aussitôt que Verger fut placé, la voiture s'éloigna et le postillon la dirigea vers la Roquette. Pendant tout le trajet, Verger, dominé par la pensée qu'on le conduisait, comme il disait, à l'exécution, ne cessait de demander qu'on lui affirmât solennellement qu'il n'en était pas ainsi.

— Jurez-moi devant Dieu, disait-il, que vous ne me conduisez pas à la guillotine, que je ne vais pas être exécuté !

On ne pouvait lui répondre que par les mêmes affirmations ; mais il les croyait dictées par l'humanité et il ajoutait :

— Ne craignez pas de m'affliger, la certitude de ma fin me causerait moins de peine que le doute.

C'est dans cette situation d'esprit qu'il se trouvait lorsqu'à cinq heures moins un quart la voiture arriva dans la prison de la Roquette. En descendant, Verger jeta un coup-d'œil rapide autour de lui, et, après avoir reconnu qu'on lui avait dit la vérité, il s'excusa de sa crédulité et reprit un peu de courage. On le fit écrouer au greffe, et on le conduisit ensuite dans la chambre qui lui était destinée. Il a été renfermé dans l'une des trois chambres des condamnés à mort, dans celle qui a été occupée précédemment par l'assassin Dombey, et dans laquelle, il y a environ un an, un autre condamné à mort a été saisi, en apprenant la commutation de sa peine, d'une congestion cérébrale, à laquelle il a succombé quelques jours plus tard. En entrant dans cette chambre, Verger en a examiné attentivement les dispositions intérieures, et il a paru se remettre un peu et oublier l'émotion qu'il avait montrée pendant toute la durée du trajet.

Avant de quitter le greffe, il avait demandé, avec quelque empressement, s'il pourrait obtenir, à la Roquette, le même régime de vie, c'est-à-dire la même nourriture qu'on lui accordait à la Conciergerie, et il avait de nouveau sollicité la faveur, qui n'avait pu lui être accordée, d'être délivré de la camisole de force. « Veuillez prier M. le préfet de police de m'accorder cette faveur, a-t-il ajouté ; soyez persuadé que je n'ai ni l'intention de m'évader, ni celle de me détruire. D'ailleurs, ne suis-je pas assez bien gardé pour que toute tentative de ce genre soit possible ? Si l'on savait quelle torture c'est pour un homme comme moi, qui éprouve un besoin continu de travail, d'être soumis à cette rigueur, je suis certain qu'on m'en dispenserait. Voyez ma position : je suis condamné à mort ; sous peu de jours, peut-être, l'arrêt pourra recevoir son exécution ; mais avant j'aurais des dispositions à prendre : j'ai à faire mon testament, à régler les intérêts de mes héritiers, etc., et je ne puis le faire parce qu'on me met dans l'impossibilité d'écrire. »

On lui fit comprendre que les règlements étaient formels à cet égard ; qu'au surplus, sa réclamation serait transmise à qui de droit, et cette promesse parut le satisfaire. Quoi qu'il en soit, l'espèce d'abattement dans lequel il avait passé les journées d'hier et d'avant-hier, et qui avait été singulièrement augmenté au moment de son transfèrement, est loin d'être dissipé ; néanmoins, son sommeil a été peu agité pendant la nuit dernière, mais dans la journée, il s'est de nouveau trouvé en proie à des préoccupations diverses, parmi lesquelles celle de la conservation de sa vie tient visiblement la première place.

Nous lisons dans le Droit :

Nous avons dit, dans notre dernier numéro, que M. Thiercelin et Reverchon, avocats à la cour de cassation, chargés du service des défenses d'office devant cette cour, avaient pris connaissance du dossier de l'affaire Verger. Leur mission a dû cesser par suite du choix fait par Verger d'un avocat.

Aujourd'hui, M. Morin, avocat à la cour de cassation, a reçu du condamné une lettre dans laquelle il le prie de s'entendre avec M. Nogent-Saint-Laurens, pour le succès de son pourvoi soumis à la cour de cassation.

Verger signale à M. Morin, comme devant être le moyen essentiel devant la cour de cassation, la protestation par lui faite à la cour d'assises contre les entraves apportées à sa défense.

— Ma défense n'a pas été libre, dit-il ; il vous sera facile d'obtenir satisfaction devant une cour qui rend des arrêts, et non des services.

Verger déclare que, si l'arrêt de la cour d'assises n'est pas cassé, la justice est bannie de la terre, et la parole de l'apôtre : Mourir est un gain, se réalisera au profit de ses ennemis. Il invite M. Morin à lui faire connaître promptement sa détermination relativement à sa défense.

M. Morin s'est rendu aujourd'hui à la prison de la Roquette ; il a été introduit dans la chambre de Verger, auquel il a annoncé qu'il acceptait sa défense devant la cour de cassation.

M. Morin a expliqué à Verger que l'art. 422 du Code d'instruction criminelle lui donnait un délai de dix jours à compter de sa déclaration de pourvoi pour présenter la requête contenant les moyens de cassation. Il a déclaré que, quant à lui, il serait prêt à plaider samedi prochain, mais que lui, Verger, avait à résoudre la question de savoir s'il voulait ou non profiter du délai de dix jours que la loi lui accorde.

— Je veux, a dit Verger avec empressement, profiter de tous les délais.

— Vous ne croyez pas devoir...

— Non ! je veux tous les délais, je les veux !

— Soit, a dit M. Morin ; alors, l'affaire ne pourra venir à la cour de cassation que la semaine prochaine.

Verger ne cessait de se plaindre de l'inaction qui imposait la camisole de force ; ce qu'il regrettait surtout, c'était de ne pouvoir écrire. On a fait droit en partie à ces réclamations incessantes en lui dégageant la main droite. Il peut écrire, mais toutes les mesures de précaution ont été prises pour qu'il n'abuse pas de la tolérance qui lui a été accordée.

Verger est calme, triste et abattu ; son sommeil est agité, souvent interrompu.

Par suite de la détermination prise par Verger, l'affaire ne sera portée au rôle de la cour de cassation que la semaine prochaine ; elle viendra probablement à l'audience de jeudi en huit.

Nouvelles & Faits divers.

— On lit dans le Phare d'Ostende :

« Nous avons à communiquer à nos lecteurs une particularité qui se rattache au sinistre du bateau à vapeur anglais *Violet*. Comme nous croyons inutile d'y ajouter des commentaires, nous nous bornerons à raconter, laissant à chacun le loisir de faire ses réflexions. »

« On sait que le *Violet* avait à son bord quatre passagers : un Anglais, deux déserteurs de l'armée, et un Allemand que l'on suppose officier prussien. C'est ce dernier personnage que nous voulons faire connaître, ou, pour être plus correct, dont nous avons à parler. »

« Lundi 5 janvier, de triste mémoire, vers le milieu de la journée, un voyageur vint s'installer à l'hôtel d'Allemagne ; après une légère collation faite dans son appartement, il en sortit pour passer dans une salle où se trouvait un piano. C'est pendant le temps qui s'écoula entre ce moment et l'heure du dîner, que furent recueillis les détails suivants : Ce monsieur, qui était de grande taille, avait une physionomie avenante, quoique sévère ; il se disait parent de la ci-devant mademoiselle Cruvelli (aujourd'hui baronne Vigier) ; le voyage qu'il allait faire en Angleterre ne devait durer que huit jours, et il retournerait ensuite au sein de sa famille, où il était attendu. L'étranger touchait du piano en maître et connaissait par cœur bon nombre de partitions des meilleurs opéras. »

L'étranger dina, puis alla faire les préparatifs du départ. Le vent soufflait avec violence et tout annonçait une tempête prochaine. Les observations les plus justes lui furent faites ; mais il rejeta tout avis, disant que ce n'était pas la première fois qu'il s'embarquait par un temps semblable, et qu'il ne craignait rien. »

« Tous comptes réglés et les malles descendues, l'officier prit congé du maître de l'hôtel, lui serra la main et lui dit : « A bientôt, mon cher, nous nous reverrons dans huit jours ! » — Puis il se dirigea vers la porte et allait sortir, lorsqu'une pensée subite sembla le frapper. Il revint, et déposant son chapeau et son manteau : « Avant de partir, dit-il, je veux encore vous jouer quelque chose. » Ce disant, il se mit au piano, et de la manière la plus sentimentale et avec l'expression la plus parfaite, il fit entendre à son auditeur le morceau si mélancolique et si connu : *Les dernières pensées de Weber*. Un instant après il était parti. »

— Mercredi dernier, la commune d'Auby a été témoin d'un accident plein de situations émouvantes, et dont les conséquences pouvaient avoir une certaine gravité. Le valet de ferme de M. Dh. D. venait de traverser le pont d'Auby, conduisant une voiture vide attelée de trois chevaux, et se rendait à la fabrique de sucre qui fonctionne près de là. La voiture s'avancit le long de la digue, quand tout-à-coup le valet la faisant porter à gauche pour laisser place à un chariot qui venait en sens contraire, voit son cheval de sous-verge s'appuyer contre les autres avec une force telle qu'il les entraîne dans le canal. En une seconde les trois chevaux, la voiture et le conducteur se sont trouvés au milieu de la rivière, haute, en cet endroit, de deux mètres au moins.

Comme nous savons que tout va se passer pour le mieux, nous pouvons dire qu'il s'est alors produit un incident qui avait bien son côté comique. En tombant à l'eau, le train de la voiture s'est enfoncé et la boîte est restée à la surface, de façon que le valet s'est tout-à-coup trouvé comme dans une barque marchant à la dérive, sans voiles et sans autre rame que son fouet. Ses cris étaient déchirants, et ses lamentations si retentissantes qu'elles parvinrent aux oreilles des ouvriers de la fabrique qui quittèrent en masse leur travail, et accoururent à l'endroit où partait le signal de détresse.

Les chevaux nageaient avec un courage inouï, mais sans direction. Un guideleur était de toute nécessité. Plusieurs ouvriers se jetèrent successivement à l'eau, mais sans résultats heureux.

Les pauvres bêtes sont bientôt au bout de leurs forces ; encore une minute, et l'asphyxie est certaine. Enfin un autre ouvrier, Augustin Boudaillier, veut tenter un dernier effort ; il se fait lier par une corde dont il laisse le bout à ses camarades, il se jette à l'eau, va saisir énergiquement les chevaux par les brides, et faisant tirer sur lui, il ramène l'attelage près de la digue ; il demande aussitôt un couteau, — on lui en présente une vingtaine — et coupe les traits. Mais deux des chevaux seulement ont encore la force de remonter, le troisième s'affaisse et va de nouveau être entraîné au large, quand, au moyen de cordages, on parvint à le hisser plus mort que vif. Il ne tarda pas cependant à être remis sur ses pieds.

Le valet savait nager. Voyant ses bêtes sauvées, il abandonne sa gondole improvisée, regagne la terre ferme à la nage et vient sauter au cou de ses chevaux qui ne paraissent pas moins contents que lui d'en être quitte pour un bain.

Rendons justice au courage et au sang-froid de Boudaillier, sans qui la perte des trois chevaux était certaine. (Indépendant.)

— M. X., avocat, habitant du quartier Saint-Germain, était hier dans son cabinet, lorsque s'y présenta un monsieur d'une quarantaine d'années, aux manières pleines de distinction, et qui demanda à le consulter en particulier.

— Monsieur, dit-il, lorsqu'il fut seul avec l'avocat, une affaire des plus graves m'amène près de vous. Je vais, en quelques mots, vous révéler une horrible vérité. Il peut arriver que l'homme le plus honnête soit soudainement pris d'un accès de folie, d'une de ces aberrations inconcevables qui, pour un temps plus ou moins long, placent cet homme sous le joug d'une idée fixe. Malheur, si cette idée est celle d'un crime, car il l'exécute ! C'est ce qui m'est arrivé, monsieur.... Ma carrière, honorable jusqu' alors, vient d'être souillée. Hier soir, en proie sans doute à un de ces accès dont je viens de vous parler, je me suis armé d'un couteau de cuisine et j'ai égorgé ma femme et mes deux enfants. Ils dormaient lorsque je les ai frappés, leurs cadavres sanglants sont chez moi. Rien n'est encore découvert !

— Alors, monsieur, dit l'avocat épouvanté, je ne puis rien faire pour vous à présent ; allez vous livrer au commissaire de police.

— Eh quoi ! s'écria l'inconnu, dont jusqu'alors le ton et le langage avaient été des plus sérieux, vous refusez l'appui de votre talent à un infortuné criminel ? seriez-vous, comme tant d'autres, indigne de votre noble profession ?

M. X... vit alors qu'il avait affaire à un fou.

— C'est bien, dit-il, je vais étudier votre cause ; revenez dans une heure. — Dans une heure ! mais il sera trop tard ! Venez au tribunal à l'instant.

Et, s'élançant sur l'avocat, il le saisit au collet et voulut l'entraîner.

— Je vais avec vous, dit alors M. X... ; laissez-moi au moins prendre ma robe !

— C'est juste, répondit l'étranger.

Et il lâcha prise.

Prévoyant qu'il lui serait fort difficile de se débarrasser de l'importun, l'avocat envoya sa bonne chercher le sergent de ville de planton dans le voisinage.

L'aliéné, en voyant apparaître l'agent de la force publique, le regarda d'un air calme et d'un ton dramatique ; il prononça ces paroles qui terminent la dernière scène de la fameuse pièce de la *Tour de Nesle* :

— Vous venez m'arrêter... moi !... le premier ministre ?

— Par ordre du roi !... répondit sur le même ton et en s'inclinant, comme le capitaine des gardes du drame, l'agent qui avait compris.

— Marchons, répondit le fou.

Et il se laissa paisiblement conduire chez le commissaire de police, où sa famille n'a pas tardé à venir le réclamer ; il s'était échappé le matin d'une maison de santé.

Revue agricole.

Au marché de mercredi, les offres en blé de commerce étaient assez abondantes ; mais, comme les acheteurs de la ligne de Lyon étaient nombreux, les affaires ont présenté beaucoup d'animation au début du marché, et l'on a constaté facilement 1 fr. de hausse par sac sur les qualités marchandes.

La fin du marché a présenté beaucoup moins d'animation que le début, et l'avance obtenue a été en partie reperdue à la clôture.

Les avis des départements ont généralement annoncé de la hausse.

Marseille, Toulouse et Bordeaux sont les points où la marchandise est le plus demandée.

Une dépêche de Toulouse nous annonce 1 fr. de hausse sur les blés durs et 50 c. sur les blés tendres.

Bordeaux, depuis huit jours, a profité généralement, et bien qu'il y ait un stock assez satisfaisant, la faiblesse des apports de la culture détermine les détenteurs à ne pas céder la main.

A Luçon et à Marans, on a obtenu 25 à 50 centimes de faveur.

Nantes a suivi le mouvement de hausse que nous enregistrons depuis une quinzaine. Il y a des demandes sur place pour Bordeaux.

Les marchés de la Bretagne sont fermes ; ceux de la Mayenne, de Maine-et-Loire, de la Sarthe sont dans le même sens.

Sur nos marchés du rayon, il y a eu un petit temps d'arrêt, et Châteaudun, Versailles, La Loupe, Gallardon sont restés sans variation.

Dans le Nord, Lille est venu en baisse de 77 c. par hect.

Les marchés de la ligne de Lyon, sous l'influence des demandes, se sont faits en hausse.

La ligne de l'Est est également très-ferme, et l'on constate de la hausse à Bar-le-Duc et à Strasbourg.

Au marché de Londres de lundi, les apports de grains et farines étrangers sont assez abondants, mais presque nuls en blés indigènes.

Au marché de mercredi, il y avait très-peu de monde.

A Liverpool et à Hull, les marchés étaient peu approvisionnés ; néanmoins, il y a eu de la baisse.

A Anvers, on est calme pour les céréales.

Le marché de Bruxelles était fort approvisionné en blé, et on a fait de la baisse.

(Extrait du *Moniteur de l'Agriculture*.)

Pour tous les articles non signés, J. Rebourg.

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.

Sous la direction de M. COUVREUR.

Dimanche 25 janvier 1857.

Catherine la Voisin

Drame en cinq actes.

Lundi 26 janvier 1857.

LA FOLLE DE WATERLOO

Drame-vaudeville en 2 actes.

PASCAL ET CHAMBORD

Drame-vaudeville en 2 actes.

Entre la première et la seconde pièce, un pas de danse sera exécuté par M. CHAOS et ses élèves.

CIRQUE LOYAL-BLONDIN

Situé rue du Fresnoy.

Dimanche 25 janvier 1857

GRANDE FÊTE ÉQUESTRE.

Ouverture des bureaux à 6 h. 1/2. — On commencera à 7 h. 1/2 pour finir à 10 1/2.

Prix des places : Premières, 2 fr. ; Deuxièmes, 1 fr. ; Troisièmes assis, 50 cent.

BALANCES - BASCULES

POINÇONNÉES & GARANTIES

Le tout de première qualité,

De la force de 100 à 2000 kil.

Dépôt

A Tourcoing, chez BOUCHART-COPART, Commissionnaire, près la Station du Chemin de fer ;

Et à Roubaix, chez M^{lle} DELPLANQUE, au Débit de tabac, Grande-Place, 6. (356)

M^{me} KAYSER

de MOULINS-LILLE

à l'honneur d'informer le public qu'elle remplace les DENTS sans crochets ni ligatures.

GARANTIES, 2 f. 50 c. la dent.

Moyennant 50 centimes en plus, par chaque dent posée, M^{me} Kayser se rendra au domicile des personnes de Roubaix ou de Tourcoing qui voudront bien la faire appeler. Afin de détruire les faux bruits auxquels la modicité de ses prix avait donné naissance, M^{me} Kayser garantit tous ses ouvrages ; ils sont en matière dont l'excellence est reconnue et employée par tous les dentistes de la capitale. (302)